

Numéro inscription :	21 277 467	Circ. foncière :	Deux-Montagnes
DHM de présentation :	2014-12-29 14:26		

Registre des mentions

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE DEUX-MONTAGNES**

MONTREAL, ce dix-neuvième (19^e) jour du mois de décembre de l'an deux mille quatorze (2014).

COMPARAÎT : SGL CANADA INC., personne morale légalement constituée, ayant son siège social situé au 963 chemin Bethany, Lachute (Québec) J8H 2C5, agissant aux présentes et représentée par **Scott L. Carlton**, président, dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration du 13 novembre 2014;

(Ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes d'inscrire sur le registre foncier le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (R.R.Q., c. Q-2, r. 37), tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un emplacement connu et désigné comme étant :

- 1.1 Le lot QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE HUIT CENT ONZE (4 783 811) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes; et
- 1.2 portant l'adresse civique 963 chemin Bethany, dans la Ville de Lachute (Québec) J8H 2C5.

(Ci-après l'« Immeuble »)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

SGL Canada Inc. est propriétaire de l'Immeuble en vertu de deux titres de propriété publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous les numéros 215 661 et 215 662 et son adresse est 963 chemin Bethany, Lachute (Québec) J8H 2C5.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la Ville de Lachute et l'utilisation suivante est autorisée sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette ville : usage industriel (In-518).

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation « Étude de caractérisation environnementale Phase II - Usine de SGL Canada - 963 chemin Bethany,

dans la Ville de Lachute (Québec) (619184) (septembre 2014) », contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé sur la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (R.R.Q., c. Q-2, r. 37);
- 4.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables;
- 4.3 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.4 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Stéphane Dignonnet en date du 7 novembre 2014, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

5. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI LE COMPARANT A SIGNÉ

Signature du Comparant :

SGL CANADA INC.

Par : 

Scott L. Carlton, président

ATTESTATION

Objet : Avis de contamination exécuté sous seing privé le dix-neuvième
(19^e) jour du mois de décembre de l'an deux mille quatorze (2014)
à Montréal, province de Québec, par SGL Canada Inc..

Je, soussignée, Emilie Bundock, avocate, atteste que :

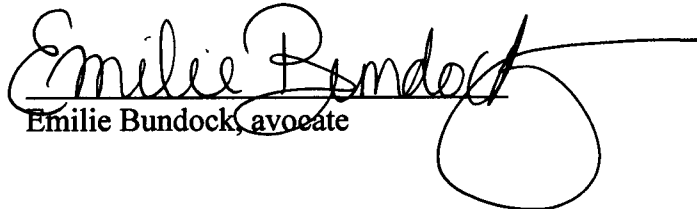
1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le Comparant; et
3. Le document est valide quant à sa forme.

Attesté à Montréal, province de Québec, ce dix-neuvième (19^e) jour
du mois de décembre de l'an deux mille quatorze (2014).

Nom : Emilie Bundock

Qualité : Avocate

Adresse : Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal QC H4Z 1E9


Emilie Bundock, avocate



FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 963, chemin Béthany, Lachute (Québec)	
N ^{os} de lots : 4 783 811	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45°38'12" Nord Longitude : -74°17'21" Est
Nom du cadastre : cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	
Nom : Mr Lee D. Gjetley	
Nom de l'entreprise : SGL Canada Inc.	
Adresse : 10130, Perimeter Parkway, suite 500, Charlotte, NC (USA)	Code postal : 28216-2442
N ^o de téléphone : 450-566-7600	N ^o de télécopieur : 450-566-7662
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Étude de caractérisation environnementale Phase II, Usine de SGL Canada, 963, chemin Béthany, Lachute (Québec). Rapport 619184.	
Firme : SNC-Lavalin Inc.	
Auteur : Steven Gouritin, Coline Taveau & Stéphane Digonnet	Date : Septembre 2014

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

STÉPHANE DIGONNET

Nom de l'expert (en lettres moulées)


Signature de l'expert

279

Numéro d'identification
de l'expert

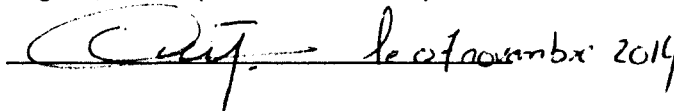
le 7 novembre 2014
Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation

RESUME DE L'ÉTUDE : Étude de caractérisation environnementale Phase II – Usine de SGL Canada – 963, chemin Béthany, Lachute (Québec) (619184).

Résumé préparé par Stéphane Digonnet, géo., M.Sc. (SNC-Lavalin Inc.)

Stéphane Digonnet, géo., M.Sc

 le 27 novembre 2014

L'étude de caractérisation environnementale Phase II a été réalisée durant les mois de mai et juin 2014 sur le site de l'usine de SGL Canada à Lachute, sise au 963, chemin Bethany à Lachute. Cette étude de caractérisation a été faite suite à la cessation des activités de l'usine d'électrodes SGL Canada. L'activité de fabrication d'électrodes de graphite s'inscrit dans la catégorie d'activités industrielles et commerciales «fabrication de tous les autres types de matériel et composants électriques» (code SCIAN 33599) et est listée à l'Annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT).

Les travaux de caractérisation ont été effectués par SNC-Lavalin aux endroits jugés préoccupants définis par Sanexen lors de sa caractérisation environnementale Phase I de 2014. Ce terrain occupe le lot 4 783 811 du cadastre du Québec. Les coordonnées approximatives (point central du terrain) en degrés décimaux sont -74 17'21"E de longitude et 45 38'12" N de latitude.

Après avoir été essentiellement à usage agricole ou boisé, ce terrain fut occupé par un entrepreneur en construction de 1959 à 1966, puis à partir de 1981 par GLC Canada inc. qui y a aménagé une usine d'électrodes de graphite. SGL Canada en devient propriétaire en 1992 suite à la fusion de GLC Canada et de SIGRI GmbH.

Ce site d'une superficie de 332 063 m² est actuellement occupé par :

- Des espaces boisés qui couvrent la majorité de la surface du site. Les bâtiments industriels et administratifs de SGL Canada sont entourés par ces espaces, particulièrement au nord, à l'est et à l'ouest. L'accès au site se faisant par le chemin Bethany au sud, il comporte moins d'arbres ;
- Les bâtiments de l'usine SGL Canada comprennent notamment :
 - Le bâtiment des vestiaires et du poste de garde, le bâtiment administratif et deux stationnements dans la partie sud du site. Ceux-ci sont accessibles par le chemin Bethany. Ils ne sont pas dans l'enceinte clôturée de l'usine ;
 - Les bâtiments de production qui sont regroupés au centre du site et entourés par une voie de circulation. Ces bâtiments, où sont réalisées différentes activités de production, notamment la fabrication des électrodes, sont interconnectés ;
 - Les bâtiments de finition et d'expédition à l'ouest des bâtiments de production et directement au nord du poste de garde; et
 - Le bâtiment de pompage de l'eau brute au nord du site.

RESUME DE L'ÉTUDE : Étude de caractérisation environnementale Phase II – Usine de SGI Canada – 963, chemin Béthany, Lachute (Québec) (619184).

La propriété de SGL Canada est limitée par une voie ferrée tandis que la limite sud-est occupée par le chemin Bethany. Les limites est et ouest sont vacantes et boisées. Une servitude de drainage se trouve à la limite ouest. Mentionnons que l'ensemble du site est grillagé. Une voie ferrée relie la voie ferrée au nord du site à l'usine SGL Canada.

Le site à l'étude est actuellement zoné Industriel (In-518), permettant un usage industriel. Compte tenu du zonage et de l'usage du site, les échantillons de sols ont été comparés aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT.

Cette étude de caractérisation Phase II a permis de montrer sur le site à l'étude que :

La portion utilisée pour les activités industrielles et administratives de l'usine repose directement sur un remblai qui est couvert ou non d'asphalte, de béton ou de gazon. Le remblai est composé d'un mélange de sable et graviers de couleur grise. Dans les autres portions du terrain, le terrain est recouvert de tourbe. Le remblai et l'horizon de terre végétale reposent directement sur le terrain composé d'un sable fin à silteux. Cet horizon repose sur une argile silteuse puis sur le roc. Celui-ci de composition dolomie et de grès a été intercepté entre 1 et 2 mètres de profondeur. Notons qu'à l'ouest de l'ancien dépôt, le roc affleure.

- La caractérisation des sols montre que le niveau de contamination dans les sols n'est pas compatible avec l'usage et le zonage du terrain. Les travaux ont ainsi permis d'identifier :
 - Des enclaves de sols contaminés en HP C₁₀-C₅₀ ou en HAP au-delà des valeurs limites de l'annexe I du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (RESC), et donc au-delà des valeurs limites de l'annexe II du RPRT. La superficie de ces enclaves est estimée à environ 774 m² pour un volume de 726 m³. Ces sols sont situés au nord-est du bâtiment de production ainsi que dans un bassin de rétention de la station électrique.
 - Des enclaves de sols contaminés en HP C₁₀-C₅₀ ou en HAP au-delà des valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais en deçà des valeurs limites de l'annexe I du RESC. La superficie de ces enclaves est estimée à environ 371 m² pour un volume de 97 m³. Ces sols sont situés sous l'emprise de la voie ferrée, à proximité du réservoir de brai, et au nord-est du bâtiment de production.
 - Des sols contaminés par des HAP, des HP C₁₀-C₅₀ ou des métaux avec des concentrations comprises entre les valeurs limites des annexes I et II du RPRT. Le volume de ces sols est évalué à 2 285 m³.
- En plus des cinq puits d'observation déjà présents, cinq nouveaux puits ont été aménagés dans le cadre de cette étude. À l'exception de deux des puits déjà présents, car non retrouvés et de deux puits nouvellement aménagés, car secs, tous ces puits ont fait l'objet d'échantillonnage et d'analyse des eaux souterraines. Parmi les six échantillons d'eau souterraine prélevés au mois de mai 2014 :

RESUME DE L'ÉTUDE : Étude de caractérisation environnementale Phase II – Usine de SGI Canada – 963, chemin Béthany, Lachute (Québec) (619184).

- Les échantillons PO-14-01, PO-14-04, PO-14-05 et PO-1 présentent des concentrations en métaux (manganèse) supérieures au critère d'eaux aux fins de consommation (EC) de la *Politique*;
- Les échantillons PO-2 et PO-3 montrent quant à eux des dépassements des seuils d'alerte pour les métaux; et
- tous les autres résultats d'analyses sont inférieurs aux critères d'EC, de résurgence dans les eaux de surface et d'infiltration dans les égouts (RESIE) et au seuil d'alerte.
- Parmi les échantillons d'eau de surface prélevés aux cinq stations d'échantillonnage,
 - deux échantillons présentent des dépassements en HAP des critères de prévention de la contamination de l'eau et des organismes aquatiques (CPC);
 - Trois échantillons présentent des dépassements des CPC pour le manganèse; et
 - deux échantillons présentent des concentrations en aluminium supérieures aux critères de protection de la vie aquatique – effet chronique (CVAC) et/ou des CPC.

Considérant les résultats obtenus sur les échantillons de sol à l'endroit de prélèvements, il ne semble pas y avoir d'impact des sols sur la qualité des eaux souterraines.

Les dépassements en métaux par rapport aux critères du MDDELCC représentent un impact appréhendé possible, mais non confirmé puisque les échantillons d'eau souterraine en aval de la propriété (PO-3) montrent uniquement un dépassement des seuils d'alerte pour les métaux. À noter que les critères de RESIE et d'EC sont considérés uniquement à des fins de comparaison puisqu'ils ne sont applicables qu'aux points de rejets dans les égouts ou les eaux de surface (dans le cas du critère de RESIE) ou qu'au point de prélèvement des eaux potables (critères d'EC). Dans le cas présent, nous n'avons aucune indication de dépassement de ces critères à ces points de rejets ou de prélèvement.

SC

sil

Signatures numériques

Nom du signataire du document 21 277 467

Aucune signature

Je certifie que la réquisition présentée le 2014-12-29 à 14:26 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 21 277 467.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Requérant	SGL CANADA INC.